

Le 17 mai 2007

**Par courriel et par messagerie**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
C.P. 001, Tour de la Bourse  
800 place Victoria, bureau 255  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**F. Jean Morel**  
Directeur, Affaires juridiques  
TransÉnergie

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
4<sup>e</sup> étage  
75, boul. René-Lévesque Ouest  
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : (514) 289-2068  
Télec. : (514) 289-3719  
C. élec. : morel.jean@hydro.qc.ca

OBJET: Demande du Transporteur afin d'obtenir une autorisation pour acquérir et construire des immeubles et des actifs requis pour l'ajout d'un nouveau poste de Saint-Lin 120-25 kV et d'une nouvelle ligne Paquin/Saint-Lin 120 kV  
Dossier de la Régie: R-3627-2007  
Notre dossier: R000175/CR

---

Chère consoeur,

La présente fait suite à votre lettre du 15 mai 2007 dans le dossier mentionné en titre à laquelle était jointe la demande de renseignements n° 1 de la Régie.

Quant à la question 1 portant sur l'impact tarifaire du projet faisant l'objet de la demande, Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le «Transporteur»), après examen et analyse de la preuve déjà déposée auprès de la Régie à la pièce HQT-7, Document 1, est d'avis qu'il a dûment rencontré le fardeau de preuve que lui imposent la loi et la réglementation applicable ainsi que les indications contenues au Guide de dépôt du Transporteur.

À cet égard, le Transporteur réitère respectueusement à la Régie les représentations qu'il lui a déjà faites dans sa lettre du 25 avril dernier par laquelle il a déposé, dans le seul but de faciliter le travail d'analyse du présent dossier, le chiffrier électronique à l'appui de la pièce HQT-7, Document 1.

Ceci étant dit, le Transporteur désire indiquer à la Régie qu'il lui fera plaisir, lors de la séance de travail du 18 mai 2007, d'échanger avec les participants sur le sujet de la justification économique et financière du projet, tel que prévu d'ailleurs à l'ordre du jour de la rencontre émise hier par la Régie.

Également, le Transporteur prévoit profiter de cette séance de travail pour fournir à la Régie les explications recherchées par la question 1.3 de sa demande de renseignements du 15 mai 2007. Le Transporteur espère aussi être en mesure, lors de la séance de travail, d'informer la Régie

quant aux renseignements demandés à la question 2 portant sur les investissements d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le directeur, Affaires juridiques TransÉnergie



F. Jean Morel

c.c. Madame Isabelle Courville  
Présidente, Hydro-Québec TransÉnergie